

NON !

Non, nous ne sommes pas favorables à
la « **TVA sociale** » !

Plusieurs journalistes, avec le sens du « raccourci » que l'on connaît, ont annoncé hier que la CFE CGC était le seul syndicat favorable, tous les autres ayant affiché une opposition déterminée au projet, à la « TVA sociale » que le Gouvernement veut instaurer, à la vitesse supersonique, avant l'élection présidentielle !

La CFE CGC défend effectivement, et depuis plusieurs années, l'idée et la proposition d'une « **Contribution Sociale sur la Consommation** ».

L'objectif est d'élargir l'assiette de financement de la protection sociale afin qu'elle ne repose plus exclusivement, comme c'est le cas actuellement, sur le travail.

MAIS.....la mise en œuvre d'une telle réforme, profonde, suppose deux conditions absolument incontournables :

- La baisse des charges sociales doit conduire à une baisse identique du prix de vente hors taxes des produits, de façon à ne pas pénaliser le pouvoir d'achat des actifs et des retraités.
- La hausse de la TVA doit être affectée exclusivement au financement de la protection sociale et non à l'ajustement des déficits budgétaires aux fins de séduire les agences de notation. On ne sauvera pas le AAA de la France en bradant la protection sociale des Français !

Dans le projet actuel de « TVA sociale » que veut mettre en place très, très vite le Gouvernement, ces deux conditions indispensables ne sont absolument pas remplies ! Pire, le MEDEF, à l'origine voilà quelques mois du projet repris aujourd'hui par le Gouvernement, ne prend **STRICTEMENT AUCUN ENGAGEMENT**, en particulier sur la répercussion de la baisse des charges sur le prix de vente HT des produits, répercussion qui rendrait ainsi la hausse de la taxe insensible aux consommateurs.

Pour résumé, avec le projet actuel de « TVA sociale », il y a fort à parier que nous vivrons exactement la même situation que la célèbre baisse de la TVA dans la restauration : le consommateur n'en a quasiment pas

bénéficié, pas plus que les salariés du secteur.... Elle a essentiellement permis aux entreprises de restauration d'améliorer leurs marges bénéficiaires !

Pour nous, sur la base actuelle du projet, c'est donc clairement NON à la TVA sociale !

Nous sommes intervenus, dès la parution des différents articles dans la presse quotidienne d'hier, auprès de la CFE-CGC pour qu'elle effectue une mise au point aussi claire....

Vous trouverez, en pièce jointe le **Communiqué de Presse que la CFE-CGC** a diffusé hier, en fin d'après midi

Joël Mottier

Président de la Fédération de l'Assurance et de l'Assistance CFE CGC